

bénévolat
solidarité
tolérance
partage
relation
engagement
affective
confiance

PARRAINAGE DE PROXIMITÉ

Contacts

UDAF de l'Orne

Elizabeth DESGARNIER
Tél. 02.33.80.32.23
udaf@udaf-orne.fr

Conseil général de l'Orne

Martial MILARET
Tél. 02.33.81.61.67
www.cg61.fr

Informations :

www.unapp.net
www.travail-solidarite.gouv.fr
www.unaf.fr

PARRAINAGE DE PROXIMITÉ

À L'USAGE
DU
PUBLIC



Donner
bénévolement
du temps
à un enfant,
un adolescent,
pour l'aider
à grandir

PRATIQUES

Pôle sanitaire social



13, rue du Marchand-Saillant - BP541
61016 ALENÇON Cedex
Tél. 02 33 81 60 00
Fax 02 33 81 60 44
www.orne.fr
E-mail : pss.pmi@cg61.fr



MIPAM/VERT® Mars 2011

APICG61 - Parrainage de proximité

Pôle sanitaire social



Avancer, c'est notre nature

PARRAINAGE DE PROXIMITÉ

Définition du parrainage



Le parrainage est la construction d'une relation affective privilégiée instituée entre un enfant et un adulte ou une famille.

C'est une relation de confiance basée sur la réciprocité dans le respect de l'autorité parentale, de la place et de la vie privée de chacun.

Il ne s'agit pas de donner de l'argent, mais de son temps, de son attention, de son affection dans une relation personnelle organisée volontairement et durablement, dont la concrétisation se réalise dans un cadre préalablement défini.

Pour qui ?

Vous voulez devenir parrain ?

Vous avez du temps à donner ? Vous souhaitez vous engager bénévolement dans une démarche de solidarité auprès d'un enfant ou d'un adolescent ?

Que vous soyez un homme ou une femme, que vous viviez seul(e) ou en couple, que vous ayez ou non des enfants, le parrainage de proximité vous permet de vous rendre utile en créant un lien privilégié avec un enfant ou un adolescent.

PARRAINAGE DE PROXIMITÉ

Vous êtes parent ?

Vous voulez que votre enfant découvre de nouvelles activités, qu'il rencontre d'autres personnes, qu'un adulte lui apporte de l'aide ?
Votre enfant est éloigné de vous pour sa scolarité ou à cause d'une hospitalisation ?
Vous avez besoin de temps pour vous ?
Vous vous sentez isolé ?

Avec le parrainage, vous pouvez trouver, à proximité de chez vous ou du lieu dans lequel se trouve votre enfant, un adulte ou une famille de confiance avec qui votre enfant pourra nouer une relation enrichissante et durable.

Vous êtes professionnel ?

Vous êtes en contact avec des enfants ou des familles qui tireraient profit d'une relation suivie avec un parrain ou une famille de parrainage ?

Le parrainage constitue une proposition souple, une possibilité d'ouverture, adaptée aux situations familiales les plus diverses. Il peut compléter de façon bénéfique l'accompagnement d'un enfant et de sa famille.



PARRAINAGE DE PROXIMITÉ

Une relation encadrée, accompagnée, évaluée



Le parrainage est mis en œuvre par un service ayant adhéré à la Charte nationale du parrainage et s'engageant ainsi à en respecter les clauses, les principes et l'esprit. Cette adhésion apporte un cadre sécurisé à la relation de parrainage et garantit un parrainage de qualité.

Le service informe toute personne intéressée, apprécie les demandes des enfants et de leur famille et évalue la candidature des parrains.

Tous les acteurs du parrainage signeront une convention de parrainage qui en détaille les principes et les modalités pratiques sur lesquels ils se sont mis d'accord.

Avec l'aide d'un professionnel, le service accompagne les familles parrainées et les parrains tout au long du parrainage et évalue le parrainage mis en œuvre afin de veiller s'il répond bien à la situation.